

Mairie

1 Place de la Mairie
33210 PREIGNAC

Tél : 05 56 63 27 39

Fax : 05 56 63 80 28

Commune de Preignac

6.1 Police Municipale

N°79-2024

ARRETE MUNICIPAL

PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION

ROUTE BARREE – VC 5 de Rouquette

Le Maire de la Commune de PREIGNAC

Vu le code de la route.

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 du code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande de l'entreprise CEPECA en date du 29/07/2024 qui doit effectuer une extension de réseau électrique BT souterrain pour le compte du SDEEG et que pour cela il y a lieu d'occuper toute la voirie ;

Considérant qu'en raison de l'étroitesse de la voie, il convient de sécuriser les lieux et de fermer à la circulation la VC 5 de Rouquette ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 19/08/2024 jusqu'au 20/09/2024 suivant l'avancée des travaux et les besoins de l'entreprise la circulation sur la VCN°5 de Rouquette sera interdite depuis l'intersection avec la VC 207 de Michou Lacoste jusqu'au pont du chemin de fer.

Une déviation sera mise en place : VC 207 Michou Lacoste- Rue de l'Egalité-Rue de la République-Route de la Garegue-VC 5 de Rouquette.

ARTICLE 2 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'entreprise CEPECA. Celle-ci engage sa responsabilité pour tout accident pouvant intervenir de jour comme de nuit.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché à la porte de la Mairie. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 4 :

- Monsieur le Maire de PREIGNAC
- Monsieur le Commandant de la Brigade de PODENSAC
- Entreprise CEPECA M. GUENO Jordan 38 Route de Lalande 33450 MONTUSSAN.

sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire
Compte tenu de sa
publication le 08/08/2024.

Le Maire,

Thomas FILLIATRE

Fait à PREIGNAC, le 08/08/2024

Le Maire,

Thomas FILLIATRE

